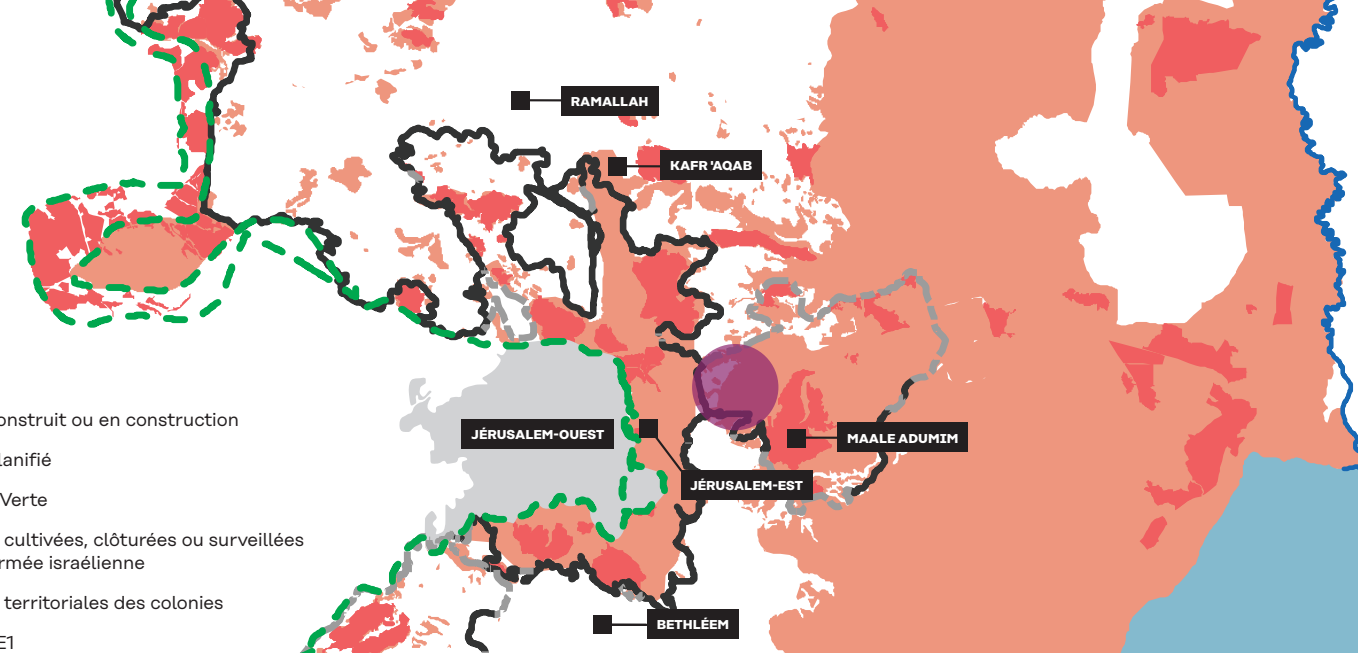




La porte de Damas à Jérusalem en 1890,
© photo : Library of Congress



Jérusalem-Est dans l'histoire : la confiscation d'une capitale

Le rêve d'une Jérusalem unie, un temps voulue corpus separatum par les Nations unies, puis capitale de deux Etats, est aujourd'hui compromis. L'Etat israélien, dès 1948, cherche à s'accaparer la ville et à y établir sa domination

La Palestine d'avant 1917 est un carrefour culturel très riche. C'est au début du XX^{ème} siècle qu'elle commence à affirmer son identité arabe, puis spécifiquement palestinienne, face à la domination ottomane. Jérusalem est, à l'époque, marquée par une mobilité sociale très forte, une diversité culturelle et religieuse accompagnée de tendances séculaires qui lui donnent un caractère cosmopolite particulier. A partir de 1917 et la déclaration Balfour, la population juive de la ville augmente rapidement ; en 1922, elle était constituée de 33 971 personnes à côté de 28 112 Arabes et autres (Européens, Perses etc.). Jusqu'en 1947 cependant, la propriété des terres reste en majorité acquise à la population indigène.

Séparation et domination : Israël impose sa main-mise sur Jérusalem Ouest (1948-1967)

Alors que la résolution 181 des Nations unies, le 29 novembre 1947, décidait de placer Jérusalem sous contrôle international, un conflit armé se déclenche en Palestine et les armées arabes interviennent suite à la déclaration d'indépendance de l'Etat d'Israël en mai 1948. La quasi-totalité de la population arabe palestinienne est alors expulsée de la partie Ouest de Jérusalem par les autorités israéliennes, soit 80 000 personnes qui deviennent des réfugiés. La partie Est est occupée par la Jordanie.

Domination par la colonisation : Jérusalem-Est occupée (1967 aujourd'hui)

En 1967, Israël occupe et annexe les quartiers Est de Jérusalem avec 28 quartiers adjacents de Cisjordanie ; ils formeront le Jérusalem-Est que l'on connaît aujourd'hui, incorporé aux frontières de la municipalité israélienne de Jérusalem. La "loi fondamentale" israélienne de 1980 viendra sceller cette annexion en déclarant "Jérusalem, unifiée et achevée, capitale d'Israël". Cette annexion n'a jamais été reconnue par la communauté internationale. Depuis, Israël ne cesse de modifier la composition démographique de la ville afin d'établir une domination juive israélienne claire, cela à travers les transferts forcés, l'éviction, l'expropriation et la colonisation (voir en page 3).

En 1988, à travers la déclaration d'indépendance de l'OLP, les Palestiniens revendiquent officiellement Jérusalem comme capitale. De nombreux Etats, dont la France, se prononcent pour une Jérusalem capitale de deux Etats ; Jérusalem-Ouest pour l'Etat israélien et Jérusalem-Est comme capitale d'un futur Etat palestinien.

50 ans d'impunité à Jérusalem

Dès le 4 juillet 1967, l'Assemblée générale de l'ONU (AGNU) adopte une résolution qui invalide "les mesures prises par Israël pour modifier le statut de la ville de Jérusalem". 50 ans plus tard, après la décision de D. Trump, l'AGNU continue de demander le respect des résolutions des Nations unies dans sa résolution du 21 décembre 2017. Le Conseil de sécurité, dès 1968, considère les "mesures et dispositions législatives et administratives prises par Israël, y compris l'expropriation de terres et de biens immobiliers, qui tendent à modifier le statut juridique de Jérusalem [...] non valides" (résolution 252), une position répétée dans les résolutions 267, 371 et 298, puis la 465 en 1980. Dans la résolution 476, il demande la fin de l'occupation par Israël des territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, et dans la 478 il "décide de ne pas reconnaître la «loi fondamentale»". La résolution 2334 de décembre 2016 réaffirme enfin l'illégalité de la colonisation, y compris à Jérusalem-Est //

Des projets israéliens inquiétants pour Jérusalem-Est

L'année 2017 a vu une augmentation spectaculaire des projets de constructions dans les colonies israéliennes à Jérusalem-Est. Elle marque également la mise en route et l'accélération d'un certain nombre de projets législatifs très inquiétants pour la population palestinienne qui y vit.

230 000 colons vivent aujourd'hui à Jérusalem-Est et autour, dans 15 colonies et dans des enclaves installées au cœur même des quartiers palestiniens. En 2017, les projets de construction de plus 3000 unités de logements ont été avancés et en janvier 2018 seulement, des appels d'offre ont été émis pour la construction de 893 unités de logements dans les colonies de Maale Adumim et Geva Binyamin.

Le corollaire à cette expansion illégale : la destruction de 136 structures palestiniennes à Jérusalem-Est, laissant 228 personnes sans abri.

La mise en œuvre du projet E1 a également progressé en 2017. La zone E1, située entre Jérusalem-Est et la méga colonie Maale Adumim est habitée par des communautés bédouines qu'Israël cherche à expulser afin d'assurer une continuité

territoriale entre Jérusalem et Maale Adumim. Cela couperait complètement le reste de la Cisjordanie de Jérusalem-Est et la diviserait entre une partie nord et une partie sud non contiguës, compromettant davantage la continuité territoriale palestinienne et empêchant Jérusalem-Est de jouer son rôle de capitale de la Palestine. Dans ce but, les autorités israéliennes ont ainsi détruit, l'année passée, plusieurs structures dans les communautés d'Abu Nuwar et Jabal al Baba. Cette dernière a récemment reçu un ordre d'expulsion.

Les objectifs annexionnistes d'Israël sont confirmés par différents projets législatifs qui renforcent encore plus la fragmentation de la Cisjordanie et l'isolement de Jérusalem-Est.

Des amendements à la "loi fondamentale : Jérusalem, capitale d'Israël" ont effectivement été examinés par le parlement israélien fin 2017. Ils visent à modifier les frontières de la municipalité (israélienne) de Jérusalem afin d'y intégrer, et donc annexer de facto, les colonies Maale Adumim, Giyat Zeev et Gush Etzion (150 000 colons en tout). Ces modifications excluraient également des zones palestiniennes situées de l'autre côté du Mur dit "de séparation" (mais à l'intérieur des frontières actuelles de la municipalité) comme Kafr 'Aqab ou le camp de réfugiés de Shuafat (120 000 personnes). Cette manœuvre ramènerait la proportion de Palestiniens

dans la municipalité de Jérusalem à 20%, l'objectif affiché par la mairie pour assurer une "majorité juive" dans la ville.

Un autre amendement à la "loi fondamentale" augmenterait la majorité parlementaire nécessaire pour adopter tout projet qui consisterait à soustraire une partie de Jérusalem à la souveraineté israélienne. De 61 députés israéliens (sur 180) aujourd'hui elle passerait à 80. Si l'amendement était adopté, un futur transfert de souveraineté aux Palestiniens à Jérusalem-Est n'en serait que plus difficile.

Encouragé par la décision de D. Trump, le 6 décembre 2017, de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël, le Likoud a voté, le 1er janvier 2018, une résolution exhortant les députés à voter ces amendements, avec le consentement de B. Netanyahu.

Enfin, le 3 janvier 2018, un projet de loi autorisant la révocation complète du statut de résidence permanente prévu pour les Palestiniens de Jérusalem-Est est passé en première lecture au parlement.

Ce qui se joue actuellement, et ce qui se jouera dans les prochains mois au parlement et sur le terrain à Jérusalem est décisif. L'illégalité de ces projets et leur extrême gravité pour la population palestinienne et la solution à deux Etats doit pousser la France à agir rapidement afin de protéger le statut de Jérusalem //



New Adam Bridge, colonie de Pisgat Ze'ev, Jérusalem-Est

© photo : MitigationMeasure

L'invisibilité des Palestiniens à Jérusalem, stratégie d'Israël

Depuis l'annexion de Jérusalem Est par Israël, celui-ci déploie tout un ensemble de mesures pour "dé-palestiniser" la partie Est de la ville. Le but : rendre les Palestiniens minoritaires dans leur ville et qu'ils se sentent comme tels. Pour cela, Israël souhaite notamment les rendre "invisibles" aux yeux des Israéliens et particulièrement des colons. Jamil Kadi, doctorant palestinien en psycho-sociologie, nous explique comment Israël procède en examinant sa politique territoriale.

Par quelles transformations territoriales Israël renforce-t-il son contrôle sur la population palestinienne à Jérusalem ?

Jérusalem-Est est l'exemple parfait qui permet de comprendre la transformation de l'espace dans le Territoire palestinien. Le système mis en place par les Israéliens provoque un sentiment d'enfermement, de

contrôle, de surveillance et de conformité. Aujourd'hui, Jérusalem-Est est coupée du reste de la Cisjordanie, il y a des check-points pour y entrer. La vieille ville est coupée du reste de Jérusalem-Est par des points de contrôle de l'armée : tous les 10 ou 15 mètres on trouve 3 soldats qui arrêtent, apparemment aléatoirement, les passants pour des contrôles d'identité et des fouilles corporelles poussées.

En outre, Jérusalem-Est est la seule ville palestinienne, avec Hébron, où la colonisation s'insinue à l'intérieur. Ailleurs en Cisjordanie, les colonies sont autour des villes et villages. A Jérusalem, on a une colonisation par quartiers ou par immeubles : des colons s'installent dans un immeuble qui devient une colonie dans le voisinage direct des Palestiniens.

Quand on observe la transformation du territoire faite par la municipalité de Jérusalem, israélienne bien-sûr, on voit une volonté de la part des Israéliens de rendre les Palestiniens presque invisibles, en tout cas une minorité dans leur ville.

Quelles infrastructures participent à cette « invisibilité » des Palestiniens dans la ville ?

Le tramway, par exemple. Il permet aux Israéliens qui habitent dans les colonies de Pisgat Ze'ev, Nevi Jacob ou autres, d'aller

de leur colonie vers Jérusalem-Ouest sans rentrer en contact physique et direct avec les Palestiniens. Le tramway traverse les quartiers palestiniens où il y a certains arrêts, mais on ne voit les Palestiniens qu'à travers la fenêtre ; certains Palestiniens l'utilisent mais cela reste une minorité. Ainsi les colons ne voient pas la différence entre une colonie et Jérusalem-Ouest.

Cela peut donner des pistes d'analyses et de compréhension sur la possibilité d'un avenir à un seul ou deux Etats. Aujourd'hui quand on observe le reste de la Cisjordanie, d'importants projets d'infrastructures sont mis en place : des routes, tunnels, passages et tout autre type d'infrastructures pour relier les villes et villages palestiniens entre eux et les colonies entre elles. Ce système va permettre deux choses. Un Israélien habitant Haïfa au nord d'Israël pourra aller dans la colonie de Kiryat Arba à Hébron sans croiser un seul Palestinien ; de l'extérieur il verra les villages palestiniens et les minarets des mosquées, mais pour lui il sera toujours en Israël. Un Palestinien qui ira de Jénine, au Nord, jusqu'à Hébron ou peut-être la bande de Gaza, traversera toute la Cisjordanie sans croiser une seule colonie qu'il verra seulement de loin. Ces infrastructures vont permettre d'arriver à une solution à deux Etats mais deux Etats l'un sur l'autre //

INFOS PALESTINE N° 61 - DIRECTRICE DE PUBLICATION : Claude Léostic - COMITÉ DE RÉDACTION : Alice Garcia, Claude Léostic, AFPS, Cimade, LDH.

PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE

14, passage Dubail, 75010 Paris | Tel. : 01 40 36 41 46 | contact@plateforme-palestine.org | www.plateforme-palestine.org

MEMBRES : Amani // Artisans du Monde (Fédération) // Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine (AURDIP) // Association France Palestine Solidarité (AFPS) // Association pour les jumelages entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises (AJPF) // Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale (CEDETIM) // Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (Ceméa) Cimade // Collectif Interuniversitaire pour la Coopération avec les Universités Palestiniennes (CICUP) // Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - Terre Solidaire (CCFD-Terre Solidaire) // Comité de Bienfaisance et de Secours aux Palestiniens (CBSP) // Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient (CVPR-PO) // Comité Gaza Jérusalem Méditerranée // Comité Palestine Israël 44-49 // Enfants Réseau Monde/ Services (ERM/SERVICES) Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) // La Forge // Génération Palestine - Jeunes d'Europe pour le Droit, la Paix et la Solidarité // Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen (LDH) // Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté - section française (LIFPL) // Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) // Mouvement de la Paix // Mouvement International de la Réconciliation (MIR) // Mouvement pour une Alternative Non violente (MAN) // Pax Christi France // Secours Catholique - Caritas France // Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement (SID) // Terre des Hommes France // Union Juive Française pour la Paix (UJFP)

MEMBRES OBSERVATEURS : Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme (AEDH) // Amnesty International France // Association "Pour Jérusalem" // Association française de soutien aux réfugiés du Liban (Afran Saurel) Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID) // Collectif judéo-arabe et citoyen pour la Palestine // Fédération Nationale des Francas // Groupe d'Amitié Islamo-Chrétienne (GAIC) // Handicap International Médecins du Monde - France (MDM-France) // PalMed France // Première Urgence Internationale (PUJI) // Réseau d'information pour le développement et la solidarité internationale (RITIMO)